Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 13 (1892)
Heft: 6

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134411

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. Smith, consul britannique à Tanger, a fait un voyage à Fez, pour négocier un traité de commerce avec le sultan du Maroc. Arrivé à la résidence de Mouley-Hassan, le consul anglais, au grand étonnement des indigènes, a fait immoler deux taureaux sur la tombe d'un ancêtre du sultan, considéré comme saint.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Pour essayer de justifier le désir de l'Italie de s'emparer de la **Tripolitaine,** certains journaux italiens affirment que les Turcs y entretiennent encore des marchés d'esclaves et que cet état de choses est immuablement lié à la domination ottomane. Ces affirmations provoquent à Constantinople de vives récriminations, et à l'appui de leurs dénégations, les feuilles turques rappellent l'attitude des représentants de la Porte à la Conférence de Bruxelles. On ne croyait guère à nos intentions libérales, disait récemment Musurus-Bey, le célèbre diplomate ottoman, à un représentant de la presse de l'Algérie. On doutait de notre désir de coopérer à la répression de l'esclavage. Aussi l'étonnement fut grand lorsque Caratheodory-effendi, notre ministre plénipotentiaire, adhéra entièrement à la déclaration de principes qui servit de base au Congrès. Cette attitude de notre représentant se maintint jusqu'à la fin ; il ne formula quelques réserves que pour les personnes employées dans les maisons musulmanes à des travaux domestiques, en tant que ce service pourrait être assimilé à un *traitement d'esclavage,* ce qui n'est pas le cas, heureusement, grâce aux préceptes généreux que le Coran édicte sur la matière et que méconnaissent entièrement les chasseurs d'esclaves africains. Ces réserves n'entravèrent en rien l'œuvre du Congrès anti-esclavagiste, qui eut à traverser d'autres épreuves plus graves et notamment l'opposition de la Hollande aux droits d'entrée des alcools dans l'État libre du Congo et celle de la France refusant le droit de visite à des étrangers à bord de ses navires, au nom du respect du pavillon. Toutefois l'on finit par s'entendre et, maintenant que les résolutions du Congrès entrent partout en vigueur, ceux qui avaient soutenu que la Turquie n'y avait adhéré qu'en paroles, se réservant ensuite de les démentir par les faits, sont bien forcés de se rendre à l'évidence et de reconnaître qu'ils se sont trompés. L'administration ottomane exécute loyalement les prescriptions du nouveau code international européen.

Le reporter du *Moniteur de l'Algérie* ayant objecté que jusqu'à ces derniers temps les marchands d'esclaves noirs ont fait un trafic véritablement considérable en Tripolitaine. — Je n'ignore pas, répondit Musurus-Bey, que les marchands d'esclaves ont réussi à tromper la surveillance

des autorités ottomanes. Mais ces faits remontent à un an environ. Aujourd'hui, grâce à la vigilance, redoublée, du gouverneur général actuel[1], les arrivages d'esclaves ont complètement cessé. Quant aux anciens esclaves, on les affranchit dès qu'il réclament la protection de l'autorité ou s'adressent à elle pour avoir la liberté. Au fur et à mesure que les affranchissements se produisent, les libérés sont inscrits sur un registre spécial dont ils peuvent à tout moment se réclamer, et qui est comme le grand livre de leur nouvel état civil. Avec ce système, aucune confusion n'est possible, et l'on ne cite aucun exemple d'affranchi violenté par ses anciens maîtres et ne trouvant pas de sauvegarde pour sa nouvelle liberté. Parmi les esclaves ainsi affranchis, les hommes qui peuvent travailler sont laissés libres de se choisir un état ; on tâche même de leur donner du travail, au moins dans les commencements. Quant aux négresses et aux enfants libérés, on les place, dès leur libération, dans une maison spéciale, entretenue aux frais de la municipalité. Cette mesure a pour but de les préserver de la misère et de les empêcher ainsi de tomber dans la débauche pour y chercher des moyens d'existence. Dès qu'une personne de confiance se présente, soit pour demander en mariage une de ces négresses, soit pour prendre à son service en qualité de domestique une de ses anciennes esclaves, on lui remet le sujet, du libre consentement de ce dernier et non sans avoir fait signer au commandeur un contrat en règle garantissant les droits de sa future servante. Il va sans dire que l'autorité veille toujours à la stricte exécution de ces sortes de stipulations. Si donc quelques journaux italiens exposent encore les résultats de l'activité de ces prétendues agences dans la Tripolitaine, ce ne sont là que des récits fantaisistes inventés par des personnes qui exploitent la charité et la philanthropie de leurs concitoyens et s'efforcent de leur créer, à Tripoli, des titres politiques qui pourraient servir à satisfaire les convoitises italiennes. Depuis la Conférence de Bruxelles, le sultan a donné l'ordre que des maisons de refuge pour les esclaves hommes et femmes fussent construites à Tripoli, Bengazi, Derna, à l'instar du Slaves Home du Caire.

Dans la **mer Rouge,** tandis que les tribus du littoral sont exposées aux actes de barbarie qu'ont révélés les actes du récent procès Livraghi, la mission suédoise de Monkullo continue son œuvre de sacrifice et de réparation, groupant entre autres aussi les esclaves fugitifs. Le récit suivant fourni par Mme Winquist, femme d'un missionnaire, montre par quels moyens les négriers parviennent à terroriser leurs malheureux cap-

[1] Ahmed Ressim Pacha.

tifs. Une jeune négresse du pays des Gallas, reçue depuis quelques mois à la station suédoise, racontait naguère son histoire comme suit : Quand j'étais encore très petite, le roi d'Amhara envahit le pays des Gallas, et menaça notre chef de lui enlever tout son pays s'il ne lui fournissait pas beaucoup d'esclaves. Le chef rassembla aussitôt beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, « autant que le sable, » et les donna au roi. Je fus arrachée à mes parents, et emmenée loin des miens et de tous ceux que je connaissais. J'eus un maître et il me fallut travailler jour et nuit. D'un maître, je fus vendue à un autre, et enfin je fus transportée à Massaouah, et mise, avec beaucoup d'autres, dans une grande maison d'esclaves, qui, comme je sus plus tard, étaient destinées à être vendues en Arabie. Mes compagnes et moi nous nous mîmes à pleurer, quand nous vîmes que ces hommes portaient des souliers, car nous avons appris que « les maîtres qui ont des souliers aux pieds » mangeaient tous les Gallas. On nous apporta de la nourriture : du pain, du beurre et des biscuits; mais nous pleurions et nous lamentions toujours plus, car nous nous disions entre nous : Ils nous donnent à manger pour nous rendre plus grasses et plus appétissantes. Puis vint un homme qui demanda nos noms et les inscrivit sur une tablette. Nous crûmes qu'on allait faire la répartition des gens bons à être mangés; beaucoup d'esclaves s'enfuirent dans la nuit suivante; mais la faim et le froid les obligèrent de revenir à la maison. Plus tard, j'appris que l'homme qui avait inscrit nos noms était un missionnaire qui devint mon libérateur. »

Le *Times* a publié la dépêche suivante du Caire, 15 mai : « Le major de Wissmann partira d'ici le 17 pour Zanzibar, où doit le rejoindre sa troupe de vingt Européens, et où il doit fréter un steamer qui conduira l'expédition à Quilimane. Cette expédition comprendra environ deux cents combattants, Somalis, Soudanais, Zoulous, hommes de Massaouah et de Zanzibar, armés de fusils Maxim et de petits canons à tir rapide; il y aura deux steamers et une flottille de chaloupes en acier à voile pour le service sur les lacs. L'itinéraire sera par les fleuves Zambèze et Shiré jusqu'aux lacs **Nyassa et Tanganyika,** où doivent être établies des stations fortifiées comme bases d'opérations pour les steamers des lacs. Le major de Wissmann dit que le seul objet de l'expédition est de mettre fin à la traite, et, en conséquence, il espère avoir toute l'assistance nécessaire du commissaire anglais dans le district du Nyassa, par lequel il doit passer, aussi bien que la coopération de M. Johnston sur le lac. Il compte opérer conjointement avec l'expédition anti-esclavagiste de l'État du Congo au Tanganyika. Le major a obtenu un congé régulier de l'armée allemande pour cette expédi-

tion, qui a tellement le caractère d'une entreprise particulière que les deux steamers des lacs sont sa propriété privée et que tous les frais sont supportés par le comité anti-esclavagiste de Cologne. La santé du major, complètement rétablie, est dans de bonnes conditions. Il compte que, dans un an, les steamers seront lancés et les stations construites sur les deux lacs. »

Un correspondant du *Manchester Guardian* écrit de Londres à ce journal qu'il a vu une lettre adressée par un officier anglais, actuellement en service dans l'Afrique centrale, confirmant les accusations du capitaine Lugard contre **M. Stokes,** autrefois au service de la mission anglaise dans l'Ou-Ganda, aujourd'hui au service des Allemands, de fournir de la poudre aux indigènes, contrairement aux stipulations de l'Acte de la Conférence de Bruxelles. Selon le correspondant du *Manchester Guardian,* nombre d'Arabes seraient en possession de permis écrits, délivrés par des fonctionnaires allemands, les autorisant à faire le commerce de poudre dans l'intérieur. Ils en importent d'énormes quantités dans l'État libre du Congo, où elle n'est pas peu utile aux trafiquants d'esclaves. C'est de l'**Afrique orientale allemande** que les mahométans de l'Ou-Ganda auraient obtenu les munitions qui leur ont permis de lutter contre le capitaine Lugard. Il est hautement désirable que l'autorité coloniale allemande fasse la lumière sur les faits qui ont pu fournir au correspondant du journal de Manchester l'occasion d'une accusation aussi grave.

Nous empruntons à la correspondance du Dr Briart, médecin de la Compagnie du Katanga sur le **Lomami,** le récit suivant, publié par le *Mouvement géographique,* de l'arrivée à N'Gongo Lutita par 4°,50′ lat. S. « La ville est entourée d'une enceinte fortifiée, en pieux entrelacés, qui, ayant été plantés verts, ont repoussé par places et forment en ces endroits une ceinture verte d'un aspect réjouissant. Depuis notre arrivée, le chef N'Gongo a fait, de notre côté, un fossé avec escarpe et contrescarpe. En avant du fossé, par lequel on arrive en suivant une route très belle, on voit une trentaine de crânes alignés et enfoncés dans le sable; en face de la porte du « boma, » renforcée de troncs d'arbres et de pièces de bois percées de meurtrières, il y a comme un pavage complet de crânes, tandis qu'une quantité de ces objets funèbres est disséminée sur les branches et les piquets qui surmontent l'entrée. Celle-ci est un boyau étroit, fermé par une sorte de herse, sous laquelle il faut se baisser pour entrer. Le boma est très vaste, mais n'est pas aussi peuplé qu'on le croirait ; il y a sans doute 3,000 ou 4,000 habitants, mais l'enceinte pourrait en loger plusieurs fois autant. C'est d'ailleurs l'agglomération la plus importante que nous ayons rencontrée sur le Lomami. C'est un grand marché d'esclaves, et Raschid, neveu et

gendre de Tipo-Tipo, qui vient d'arriver, nous dit qu'il passe, tous les mois, sur la route, un bon millier d'esclaves de toute provenance. Notre camp est situé un peu à l'écart de la rivière au bord de la route, et il ne se passe pas de jour que nous ne voyons arriver quelques chaînes de ces malheureux, non nourris, maltraités de toutes façons, et maigres! maigres! Ils font vraiment peine à voir. Au reste, c'est un curieux spectacle que celui des passants, spectacle continu depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. C'est un courant ininterrompu de gens apportant en troupes le tribut au chef, ou retournant au village d'où ils viennent emportant quelques présents; parfois une matrone au pagne à fleurs énormes, menant au bain ses femmes et ses esclaves; parfois un régiment d'esclaves, le cou serré dans le collier de malheur, se traînant péniblement sous le soleil et les avalanches de coups.

A l'occasion de la jonction de l'expédition anti-esclavagiste belge commandée par le capitaine Jacques avec l'expédition Joubert qu'elle allait secourir au Tanganyika, le cardinal Lavigerie a écrit à Mgr Jacobs, vice-président de la **Société anti-esclavagiste de Belgique,** une lettre que nous ne pouvons reproduire in extenso, quelque intéressante qu'elle soit. Le peu de place dont nous disposons ne nous permet d'en donner qu'un court extrait : Nous savons que Joubert est sauvé et que le fameux chef esclavagiste Roumaliza, qui l'assiégeait, a dû se retirer. Mais l'œuvre du capitaine Jacques ne doit pas se borner à ces premiers succès. Bientôt, en effet, il établira un autre poste sur les rives du Tanganyika et, combinant son action avec celle du capitaine Joubert, il commencera cette ligne de postes fortifiés qui doit opposer aux hordes esclavagistes une infranchissable barrière. Ainsi donc le programme de votre comité trouve sa première exécution ; ainsi commence à s'accomplir la noble mission de civilisation africaine de la Société anti-esclavagiste de Belgique ; ainsi l'appel que je vous ai adressé du haut de la chaire de Sainte-Gudule reçoit sa première consécration, et il semble qu'une ère nouvelle, une ère de vie et de liberté se lève sur ces terres désolées jusqu'à ce jour par l'esclavage le plus cruel et le plus sanglant. Soyez heureux de ces premiers et consolants résultats.

Mais, comme vous me le faites remarquer, ce n'est là qu'un premier pas, et si l'on ne veut point que les sacrifices faits jusqu'ici soient inutiles, que les résultats obtenus soient perdus, que les magnifiques espérances, que nous promet l'avenir se changent en douloureuses déceptions, il est nécessaire, et votre Comité l'a déjà décidé, d'organiser un nouveau départ et d'envoyer d'autres braves seconder les capitaines Jacques et Joubert.

Sans doute ces expéditions vont exiger de fortes sommes, mais la géné-

reuse Belgique ne mentira pas à son passé et ne vous les refusera point. Déjà votre auguste souverain, dont le cœur a dû tressaillir de joie en apprenant l'heureuse issue de votre première expédition, et dont l'esprit si éclairé a compris tous les avantages que la civilisation chrétienne de l'Afrique peut trouver dans l'action continue et persévérante de votre comité, vous a promis son concours en mettant à votre disposition une royale offrande. La régénération de l'Afrique n'est-elle pas son œuvre de prédilection ? Ne doit-elle pas l'être également de tous ceux qui ont à cœur la cause de la justice, de la miséricorde et de la pitié ? Aussi ne puis-je douter que la charité belge qui a accompli tant de merveilles, qui vous a permis d'obtenir de si beaux commencements, ne soit heureuse de vous fournir les moyens de soutenir et de développer en Afrique votre entreprise de civilisation chrétienne. Elle aura à cœur d'imiter le noble exemple de son souverain, et de répondre généreusement à votre appel. Je la remercie par avance, au nom de ces pauvres esclaves à qui elle vous permettra de rendre la vie et la liberté; je la remercie au nom de ces mères éplorées et de ces chers petits enfants qu'une main barbare ne séparera plus pour les massacrer impitoyablement ou pour les vendre sur des marchés lointains, je la remercie au nom de la religion dont elle favorisera les progrès dans la paix et la sécurité ; je la remercie enfin au nom de mes missionnaires dont elle protégera la vie, et secondera, par vos mains, l'action régénératrice et féconde.

Ces remerciements, je les adresse plus particulièrement encore à vous, cher et vénéré seigneur, et par vous, aux membres si zélés et si dévoués de votre comité-directeur qui, malgré des difficultés de toute nature, a montré, dans l'accomplissement de sa tâche, une constance et une persévérance que rien n'a pu décourager et que le succès vient de récompenser. Aussi ma confiance est-elle grande ; ce que vous avez su faire dans le passé m'est un sûr garant de ce que vous ferez dans l'avenir. Votre appel trouvera un fidèle écho dans les cœurs si généreux des Belges, et déjà je salue, de loin, les nouveaux succès des efforts que vous allez encore tenter pour défendre, dans notre Afrique, la cause de Dieu et les droits sacrés de l'humanité.

Le P. Lejeune a adressé aux *Annales de la propagation de la foi,* une lettre d'où nous extrayons les détails suivants sur l'esclavage au **Gabon :**

Dans l'intérieur, à trois ou quatre lieues seulement, que de cruautés encore! Il n'y a pas quinze jours, on découvrait près du mont Boël, chez la race Shékiani, les cadavres de deux femmes hachées en morceaux que l'on faisait griller pour les manger. Le foie de ces malheureuses était mis à part et devait servir probablement au régal du féticheur. Quelles étaient ces femmes? des esclaves très certainement; et

quel crime avaient-elles commis? aucun, sinon celui d'être faibles et d'avoir affaire à la superstition. La police avertie a pu saisir pendant la nuit vingt habitants du village et les incarcérer. Quatre d'entre les coupables, le féticheur et trois assassins, passent en ce moment aux assises du Sénégal. De l'autre côté de l'estuaire, au village de Denis, où les blancs ne vont presque jamais, les mœurs ne sont guère adoucies; les esclaves sont à peu près aussi nombreux qu'il y a quarante ans, et cependant ce village n'est qu'à trois lieues de Libreville. Les traitants ont conservé leurs anciennes relations avec les habitants du fleuve Ogôoué, et le chemin de terre qui existe de Denis à N'gola, près de la baie de Nazareth, est le chemin des esclaves. Malheureusement, les explorateurs n'ont pas encore songé à reconnaître cette route. Le rôle de l'esclave, dans les environs de Libreville, est de cultiver les champs, d'apporter tous les jours la nourriture et le bois à brûler à son maître; de lui préparer les bambous de sa case, de lui couper et de polir les lianes, de coudre ses pailles pour la toiture, en un mot, de faire tout l'ouvrage. C'est lui, également, qui abat les arbres des forêts, défriche et plante. Le Gabonnais de Libreville n'ose plus, il est vrai, martyriser son esclave, l'enterrer vivant, lui fendre la tête, le griller : il a peur de la police. Ces faits sont devenus très rares; mais il use du poison chaque jour et, sous le prétexte de récompenser un esclave qui ne lui rend plus de services, ou qu'il craint, il lui donne un verre d'eau-de-vie empoisonnée.

Nous extrayons du Rapport du R. P. Marcot sur la **mission de Kita** ce qu'il dit de la nécessité de joindre l'instruction proprement dite au travail manuel pour les esclaves libérés. Plusieurs de nos enfants ne peuvent pas encore travailler. Les autres, même appliqués presque exclusivement à la culture, ne sont pas encore en âge de gagner leur vie ni de s'adonner à un travail manuel soutenu durant plusieurs mois. Le nombre restreint des missionnaires ne nous permet pas non plus d'exercer la surveillance continuelle qui serait nécessaire. Il y aurait d'ailleurs un inconvénient très grave à appliquer ainsi ces enfants délivrés de l'esclavage uniquement ou presque uniquement au travail manuel. L'indigène, en effet, ne verrait que peu ou point de différence entre lui et nous, entre ses esclaves et nos enfants; la différence entre nos enfants libres de l'école indigène, qui eux doivent nécessairement être instruits, et les enfants libérés de l'esclavage ne ferait que l'affermir dans son opinion. Notre exemple, loin de transformer les idées relatives à l'esclavage de case ou domestique, tendrait plutôt à les enraciner davantage encore et ruinerait par la base tout notre enseignement. Aussi la ligne de conduite qui me semble, sinon la plus écono-

mique, au moins de beaucoup la plus avantageuse, eu égard aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, consiste à appliquer aux enfants libres de l'école indigène et aux enfants rachetés de l'esclavage un seul et même règlement, et à partager leur temps entre la classe et le travail manuel. Nous arrivons ainsi à former des chrétiens sachant lire et écrire, et n'ayant pas perdu le goût de la culture; ainsi encore tous les enfants élevés à la mission seront sur le pied de la plus parfaite égalité; les indigènes comprendront alors plus facilement que le travail manuel n'est pas le partage exclusif des esclaves, et que l'esclave, aussi bien que l'homme libre, a des droits à l'instruction et à la culture intellectuelle.

L'EMPLOI DE LA VACCINE A LA BAIE DE DELAGOA

d'après M. le Dr G. Liengme.

La conservation des indigènes de l'Afrique est la première condition de leur relèvement. La petite vérole étant une des maladies qui exercent parmi eux le plus de ravages, nous nous faisons un devoir de signaler à l'attention de ceux qui s'intéressent à eux les résultats obtenus chez eux par l'emploi des moyens en usage dans les pays civilisés pour en conserver les populations. Dans notre dernier numéro, nous avons donné, d'après une lettre de M. J. Mesnage, secrétaire des Missions d'Afrique, les indications fournies par le médecin nègre, Ch. Faraghit, de la mission du Tanganyika; aujourd'hui, grâce à la bienveillance de M. Ch. Haccius, directeur de l'Institut vaccinal de Lancy, près Genève, nous pouvons communiquer à nos abonnés les observations que lui a transmises un de nos amis, M. le Dr G. Liengme, médecin missionnaire attaché à la mission romande à la baie de Delagoa.

Déjà en 1877-78 et plus tard en 1882-83, la petite vérole se déclara parmi la tribu des Ba-Tonga, habitant le litttoral de la baie de Delagoa. Chaque épidémie jeta la terreur parmi les indigènes et fit périr la population de nombreux villages. C'est au milieu de cette tribu que travaillent les agents de la mission romande, au nombre de quatre, dont un médecin.

Une épidémie se déclara de nouveau en 1891 à la baie de Delagoa. Un vaisseau portugais venant d'Inhambané où sévissait la maladie entra dans le port de Lorenzo Marquez ayant à son bord plusieurs varioleux. La quarantaine ne fut pas observée; des passagers, non atteints eux-mêmes, se promenèrent en ville; des hommes ayant travaillé au déchargement du navire furent atteints. Les varioleux noirs furent séquestrés sur la côte du